

# Formations (Distanciennes)

## Responsabilité médicale

La jurisprudence du Conseil d'Etat, tout comme celle de la Cour de cassation, relative au contentieux de la responsabilité médicale est toujours aussi abondante et dessine les contours du droit de la responsabilité médicale. Au-delà de ce droit commun, il conviendra également de faire le point sur des contentieux encore plus spécifiques : transfusion, produits de santé, médicaments...

### Dates & horaires

**Vous avez la possibilité de choisir les sessions de formation les mieux adaptées à votre planning (inscription par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles) :**

#### **Formation 1**

- 3 décembre de 9h à 12h30
- 8 décembre de 14h à 17h30

#### **Formation 2**

- 3 décembre de 14h à 17h30
- 8 décembre de 9h à 12h30

### Inscription

Merci de vous inscrire par e-mail à l'adresse « [nantes@racine-formation.eu](mailto:nantes@racine-formation.eu) », puis de compléter et retourner le formulaire accompagné du règlement pour finaliser votre inscription.

**En raison du nombre réduit de participants, l'inscription sera validée à réception du règlement. Vous recevrez ensuite le lien permettant d'accéder à la plateforme.**

## Avantages

- Je me forme où je veux (confort + sécurité sanitaire)
- Je me forme quand je veux avec les 4 créneaux
- Je me forme pour la durée que je veux (journée ou ½ journée)
- Je reçois un support pédagogique avant la formation
- Interaction facilitée avec les formateurs (nombre d'inscrits limité à 20 personnes)
- Eligible FIF-PL
- Tarif avantageux pour une journée entière

Chaque session de formation est d'une durée de 3h30.

—

**Organisme de formation agréé enregistré sous le numéro : 52440763144**

—

**Référencé Datadock sous le numéro 0026498**

## Tarifs

- Formation 1 ou Formation 2 : 220 euros HT (264 euros TTC)
- Formation 1 et Formation 2 : 380 euros HT (456 euros TTC)

Règlement par chèque à l'ordre de :

Racine  
33 rue Lamoricière  
BP 98849  
44188 Nantes Cedex 4

## Objectifs

---

### #1

Connaître les évolutions les plus récentes en matière de responsabilité médicale

### #2

Développer des capacités à construire une stratégie judiciaire

### #3

Echanger autour des questions essentielles abordées dans le contentieux de la responsabilité médicale

## Public visé

---

Avocats, experts, assureurs, professionnels des établissements de santé et leurs partenaires.

## Intervenants

---



**Emilie BUTTIER**, Avocat associée, Cabinet Racine Nantes.



**Laurent BLOCH**, Professeur à l'Université de Bordeaux, Ancien membre du Conseil d'administration de l'ONIAM, Membre de la CCIAM Aquitaine, Consultant.

## Programme de la formation 1 (3h30)

Procédure de règlement amiable, obligation d'information et fautes techniques : questions d'actualité

---

### 1. Interaction entre procédure de règlement amiable et procédure contentieuse

- Interruption et suspension des délais de prescription
- Expertise amiable et expertise en référé

### 2. L'obligation d'information

- Le contenu de l'obligation d'information
- La preuve du respect de l'obligation d'information
- La question du préjudice réparable -(perte de chance et préjudice d'impréparation)

### 3. La faute technique

- Le défaut de surveillance
- La faute dans la réalisation de l'acte médical
- La maladresse chirurgicale
- La faute de diagnostic
- La preuve
- Partage avec l'ONIAM
- La perte de chance

## Programme de la formation 2 (3h30)

Infections nosocomiales, accidents médicaux non fautifs et produits de santé : questions d'actualité

---

### 1. Les infections nosocomiales

- La notion d'infection nosocomiale
- La notion d'établissement de soins
- La compétence de l'ONIAM
- Les recours de l'ONIAM

### 2. Les accidents médicaux non-fautifs à la charge de l'ONIAM

- La notion d'acte de soins
- L'indemnisation des victimes par ricochet
- Les accidents obstétricaux
- Anormalité du dommage et état antérieur de la victime

### 3. Les produits de santé

- La responsabilité des établissements privés
- La responsabilité des établissements publics
- La responsabilité des praticiens
- La responsabilité des producteurs
- Les recours de l'ONIAM
- Les procédures spécifiques